

Commune de
CRISSIER



**Rapport-préavis de la Municipalité
au Conseil Communal**

N°95/2011-2016

**SALLE DE SPECTACLES
DE CHISAZ**

**DEMANDE DE CREDIT
POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ECLAIRAGE**

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
Mardi 1er mars 2016 à 19h30
au bâtiment administratif, salle Chamberonne**

8 février 2016

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

La construction de la salle de spectacles de Chisaz a été réalisée en 1967. Elle a été en activité dès 1968.

Depuis sa construction, il y a maintenant 48 ans, la salle de spectacles de Chisaz a accueilli des milliers de personnes et représente une activité phare de la commune de Crissier.

L'état général des luminaires est dégradé. Leur éclairage est obsolète et peu adapté aux événements qui s'y déroulent.

Pour que la salle de spectacles soit accueillante et puisse répondre aux besoins actuels, la Municipalité propose des travaux conséquents d'électricité.

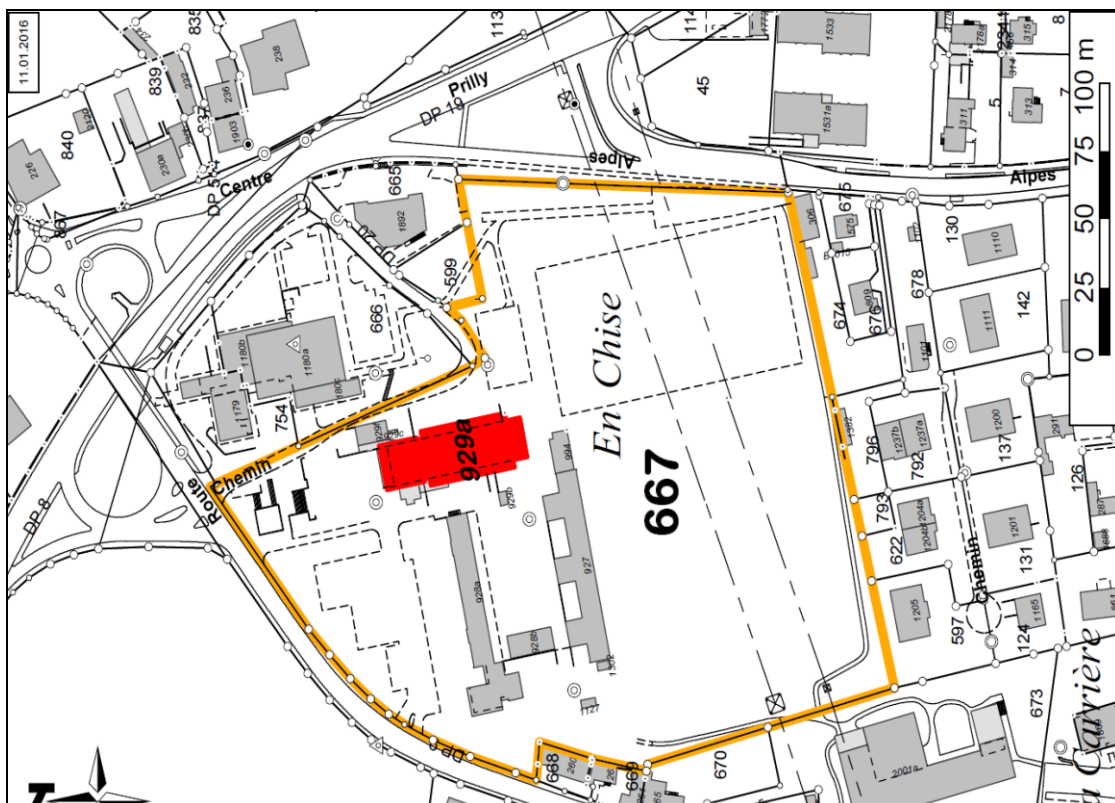
En septembre 2015, la Municipalité décidait la mise en place d'une procédure des marchés publics pour l'adjudication d'un mandat d'électricité.

Arrivée au terme de cette étude, la Municipalité est en mesure de soumettre au Conseil communal le présent préavis relatif à la demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage de la salle de Chisaz.

2. RAPPEL

La salle de spectacles de Chisaz, appartient à un corps de bâtiment qui comprend une salle de gymnastique en sous-sol et ses annexes.

Elle est située sur la parcelle communale 667, n°ECA 929. (voir plan ci-dessous). Elle est attenante au Collège de l'établissement primaire du même nom.



La salle de spectacles, qui prolonge le foyer (un office et un bar) accueille de très nombreuses manifestations et activités communales. Le Conseil communal connaît bien ces lieux car il y siège régulièrement.

Ces locaux sont également mis à disposition des écoles, des sociétés locales Crissiroides et servent à d'autres activités reconnues par la Commune. Ils sont loués et proposés à des tiers le reste du temps.

Vu l'ampleur des manifestations qui s'y déroulent et l'exploitation intensive, la salle de spectacles ainsi que les coupoles du foyer ont besoin d'une rénovation complète de leur éclairage qui donne des signes d'usure et nécessitent d'être remplacés.

Comme le montre les photos ci-dessous, le plafonnier et les coupoles ont une typologie très découpée due à une architecture très contemporaine de l'époque de construction.



Il est à noter qu'un tiers des luminaires ne fonctionnent plus.

Ils doivent, par ailleurs, être mis en conformité des nouvelles normes applicables en matière d'électricité.

D'un point de vue fonctionnel, les luminaires sont usés et méritent d'être changés pour maintenir une sécurité au feu.

Une rénovation générale de l'éclairage de la salle de spectacles et du foyer s'impose.

Après 48 ans d'utilisation intensive, la construction de Chisaz vieillit. Dès lors, le projet de rénovation à venir revêt un degré d'urgence élevé.

2- HISTORIQUE

Ce bâtiment a toujours fait l'objet d'un suivi périodique et il a été régulièrement entretenu durant ces quatre décennies.

En effet, le 14 mai 1993 (Préavis n°60), le Conseil communal accordait un crédit de CHF 2'470'000.—pour :

- L'amélioration de l'enveloppe thermique ;
- La réfection de l'étanchéité de la toiture ;
- La modernisation de la scène ;
- L'entretien du parquet plafond ;
- La réfection du bar du foyer ;
- La mise en conformité de la protection incendie et sécurité ;
- Le raccordement au réseau de chauffage à distance Cricad ;
- La rénovation des sanitaires ;
- Différents aménagements extérieurs ;
- L'achat de mobilier divers.

De plus, le 28 janvier 2013, le Conseil communal octroyait également un crédit de CHF 343'000. – (préavis n°27) pour d'importants travaux de rénovation.

En mars 2015, une inspection et une analyse des éléments électriques ont démontré des désordres sur la totalité des luminaires.

Ils ont été systématiquement changés jusqu'à épuisement du stock en notre possession. C'est aujourd'hui, un matériel obsolète.

Cela a permis de mettre en évidence de manière significative les travaux à entreprendre.

Le concierge en charge de ce bâtiment a maintenu jusqu'ici le minimum de fonctionnalité avec le stock épuisé des luminaires.

2- MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ PUBLIC

La Municipalité a décidé de procéder à un appel d'offres sur invitation (procédure soumise à la loi cantonale sur les marchés publics) pour l'adjudication d'un mandat d'électricité pour la rénovation de l'éclairage de la salle de spectacles.

La Municipalité et le service Patrimoine ont collaboré avec le bureau d'ingénieurs Betelec de Villars-Ste-Croix.

Cet appel d'offres concernait les entreprises spécialisées qui possédaient la capacité, les moyens, l'expérience, les compétences et l'aptitude à rénover la salle de spectacles.

Il est à noter qu'aucune dépense communale n'a été engagée puisque les candidats ont répondu sans prévaloir une indemnité ou compensation financière.

L'étude du bureau Betelec a permis de clarifier l'état actuel de l'éclairage du bâtiment.

Après plus de 48 ans d'utilisation, ces travaux paraissent indispensables, au maintien des infrastructures culturelles dans leurs fonctions actuelles et à leur conservation à long terme.

Les travaux de rénovation et de remise à niveau apporteront une nette revalorisation du bâtiment et une diminution des charges d'exploitation.

3- LE PROJET

L'objectif principal du projet est de remédier aux dysfonctionnements de l'éclairage de la salle de spectacles et du foyer.

L'assainissement électrique proposera la mise en œuvre d'un concept qui conservera le langage architectural existant par:

- Le remplacement de 508 luminaires par des luminaires (type réglette) avec source led ;
- Le remplacement du système de régulation de l'éclairage;
- L'installation de nouvelles lignes d'alimentations 230 V;
- La mise en place d'un câblage DALI;
- La modification des fonctions de commande avec écran tactile à la régie et en salle;
- La mise en place d'un système de gestion de la lumière.

Ces travaux impliquent donc :

- Le remplacement de la lustrerie;
- La mise en place d'un automatisme de gestion de l'éclairage (matériel KNX);

4- COÛT DU PROJET

L'évaluation des offres a été basée exclusivement sur les indications fournies par les soumissionnaires et sur les informations demandées par le maître d'ouvrage.

L'évaluation a pris en compte les critères annoncés préalablement aux soumissionnaires, à savoir:

- Le prix;
- La qualité technique de l'offre;
- L'organisation du soumissionnaire;
- Les références.

Le marché est attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, après évaluation qualitative et/ou financière de l'offre.

Chaque soumissionnaire reçoit une note, de 0 à 5, en adéquation aux attentes du maître d'ouvrage et les critères précités.

Quatre entreprises ont répondu à cet appel d'offres. Parmi ces quatre offres rentrées, plusieurs remplissent tous les critères d'adjudication de l'appel d'offres.

Leur devis général constitue la base de cette demande du crédit de rénovation.

Le soumissionnaire a proposé une offre dont le concept technique respecte les attentes de la Municipalité.

Le coût total des travaux est de CHF 310'000.—TTC. Il s'établit comme suit :

Travaux selon offre	265'000.--
Ingénieur électricien	15'000
Divers et imprévus	5'000.--
Total HT	285'000.--
TVA 8%	22'800--
TOTAL TTC	307'800 arrondi à 310'000.--

5- CALENDRIER PREVISIONNEL

Si l'octroi du crédit de réalisation par le Conseil communal est accordé le 21 mars 2016.
Les travaux seront réalisés, hors exploitation, en juillet 2016 durant les vacances scolaires.

6- FINANCEMENT

Plan des investissements 2016-2020		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2016-2020, pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 400'000.--		
Total des investissements prévus de 2016 à 2020		Fr. 83'832'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 13'047'000.00
Préavis en cours au 8.2.2016		
99/2011-16 Remplacement de l'aire de jeu "Multisport" - Chisaz	Fr. 95'000.00	
96/2011-16 Crédit d'étude PQ En Chise	Fr. 405'000.00	
97/2011-16 Equipement d'une lame et d'une saleuse pour le Meili 2010	Fr. 67'000.00	
95/2011-16 Salle de spectacles de Chisaz - assainissement de l'éclairage	Fr. 310'000.00	
Solde des investissements à voter selon plan 2016-2020		Fr. 69'865'000.00
Ecart favorable par rapport au plan d'investissements 2016-2020		Fr. -43'000.00
Plan de financement des investissements proposé		
Montant du crédit souhaité		Fr. 310'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement	
Amortissement	Ces investissements seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Ces investissements n'entraîneront pas de charges de fonctionnement supplémentaires.	

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Crissier

- vu le rapport-préavis municipal n°95/2011-2016 du 8 janvier 2016
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le préavis de la Municipalité relatif à une demande de crédit pour la rénovation de l'éclairage de la salle de spectacles de Chisaz.

Adopté par la Municipalité en séance du 8 février 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

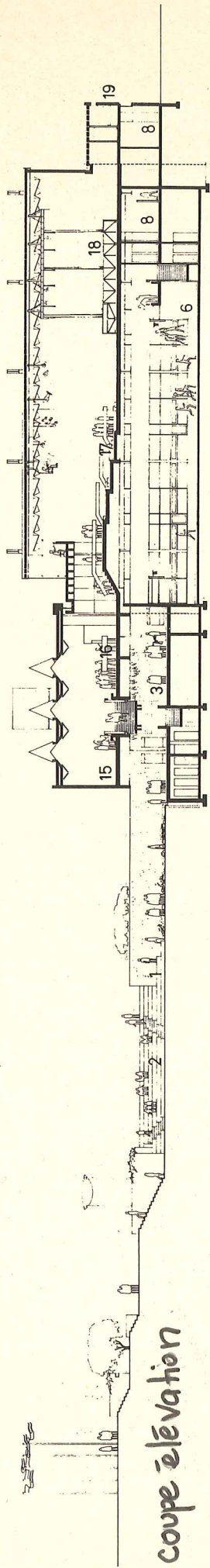
(LS)

M. Tendon

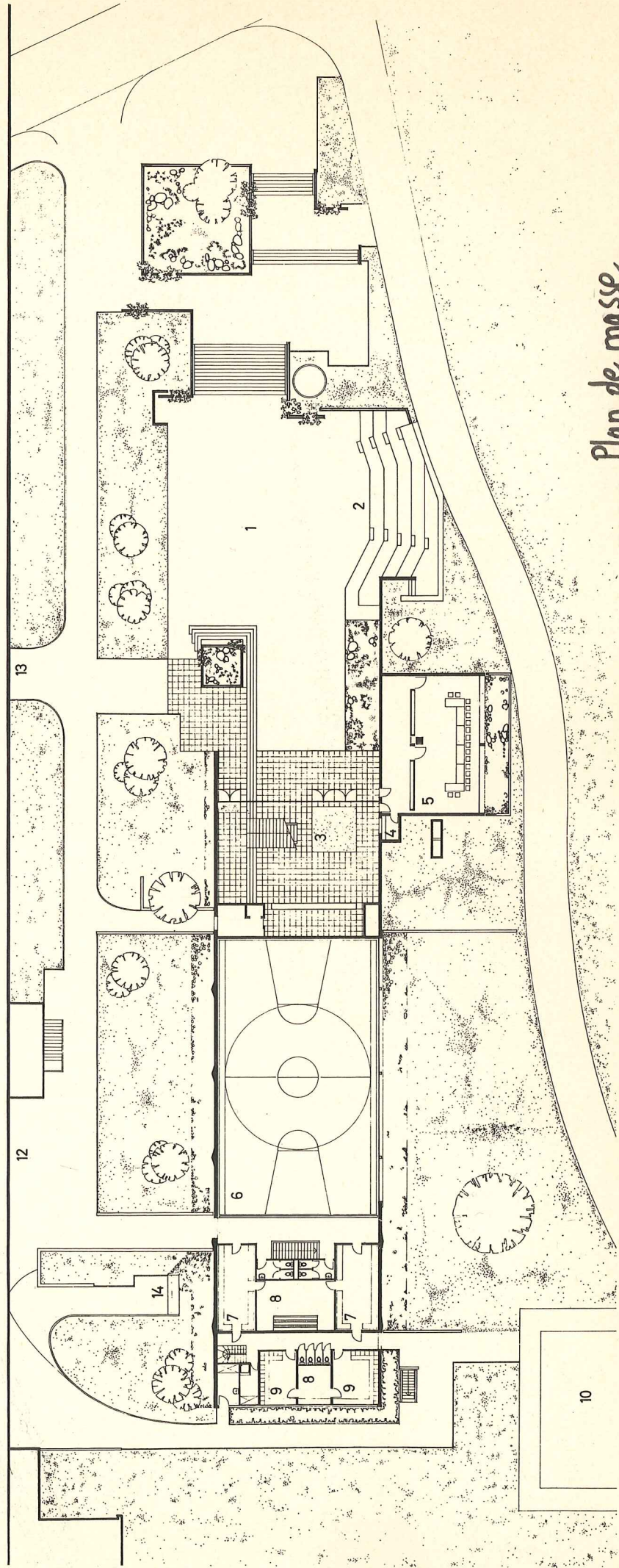
D. Lang

Délégué de la Municipalité à convoquer: M. S. Rezso, Municipal

Annexes: Plan de masse
Coupe longitudinale
Rez supérieur



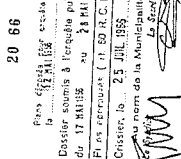
coupe élévation



Plan de masse

la propriétaire :

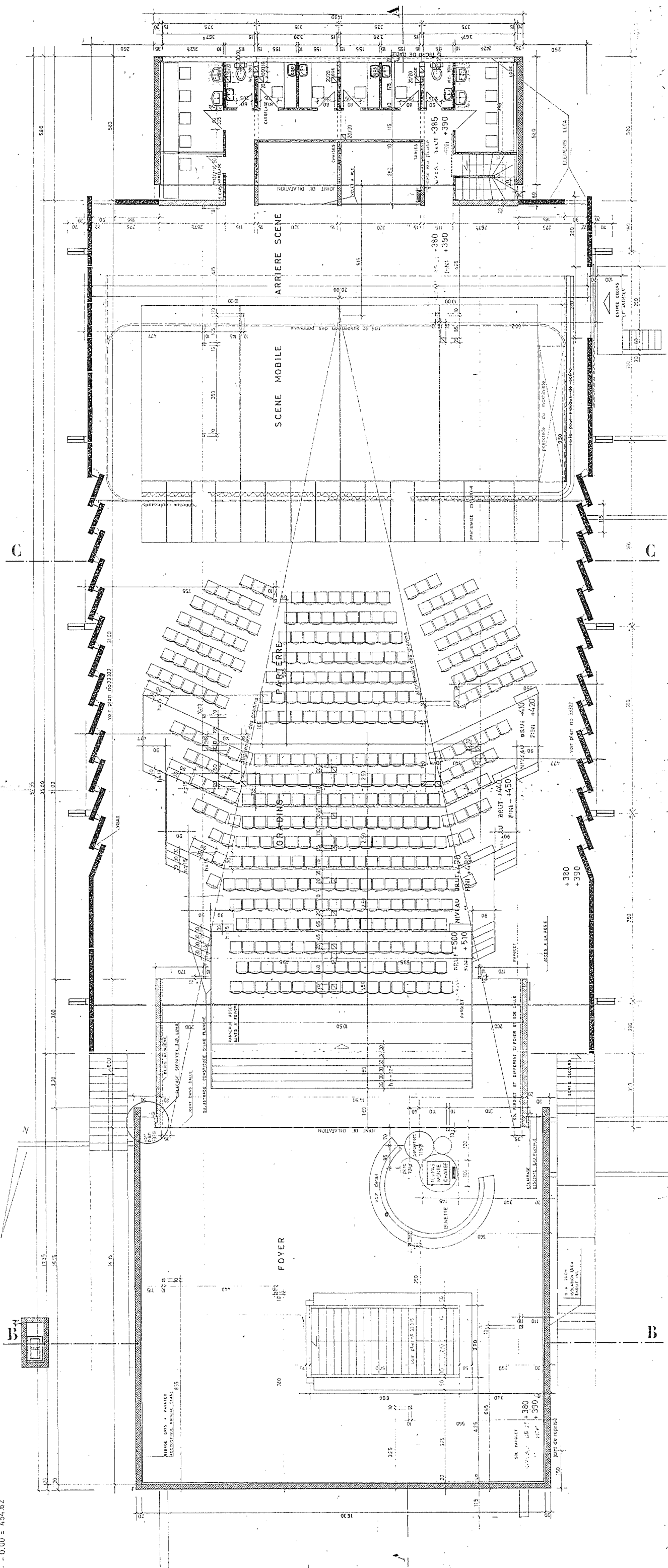
l'architecte : GROUPE 61
LAUSANNE, av. Solberg 2



Salle de spectacles de Chisaz
Coupe longitudinale

COMMUNE de CRISSIER GROUPE 61
 GRANDE SALLE & SALLE de GYM
 NIVEAU GRANDE SALLE
 1/50
 33304
 4.316

- 0.00 = 454.62



Salle de spectacles de Chisaz
 Rét. Supérieur